

A l'attention des membres du Comité de quartier
n° 3

Saint Nizier – Racin – Malossane Haut et Bas

Dossier suivi par :
Pole Direction Générale
☎ : 04 76 50 47 18
mél : pole.dg@ville-voreppe.fr

Voreppe, le 22 avril 2021

Madame, Monsieur,

Suite à l'envoi de vos fiches navettes, nous vous prions de trouver de trouver ci-après les éléments de réponses apportés.

Fiche navette – 2021/05 : Le stationnement des voitures à Malossane le bas

Réponse : A voir sur place lors de la visite de juin

Fiche navette – 2021/06 : Entrée dans le quartier de Malossane de la route de Chartreuse

Réponse : Le bout de terrain montré sur la photo jointe à la fiche navette montre que cette parcelle appartient à un propriétaire et ai donc privé. Cette partie de la route est de la compétence du Département, c'est donc à lui d'exercer son pouvoir de police. La municipalité dans ce dossier va se faire le relais auprès du Département.

Fiche navette – 2021/07 : Chemin de St Nizier de sont départ Jean Monnet à l'arrivée au dessus du vieux cimetière

Réponse : A voir sur place lors de la visite de juin

Fiche navette – 2021/08 : Route de Chalais : zone « mur du cimetière » zone étroite à visibilité réduite

Réponse : La municipalité est consciente de ce problème, néanmoins la configuration de la route est d'origine, il sera difficile de trouver des solutions. Dans un premier temps un marquage au sol va être fait. Lors de la visite de juin une consultation auprès des usagers sera fait pour en connaître les ressentis de ces derniers avant d'envisager d'autres aménagements.

Les autres points n'ayant pas fait l'objet de fiche navette

*** Proposition de revaloriser les priorités à droite sur la route de Chalais**

Réponse : la municipalité est d'accord pour installer des priorités à droite

*** Devenir de la cabane des vigneron**

Réponse : Ce petit édicule abritait autrefois une remise à outils en lien avec la culture de la vigne. On suppose une construction fin XIXème. L'état général de délabrement de la cabane ne permet pas une réhabilitation. Elle présente un risque d'effondrement. L'architecte des Bâtiments de France (BDF) a donné son aval pour une démolition. La municipalité souhaite conserver la mémoire de ce bâtiment et est actuellement en recherche de solutions pour préserver certains éléments architecturaux (exemples : tuiles en zinc, toit de type traditionnel dauphinois à 4 pans).

*** Stockage poubelles vers le haut du chemin de Malossane, demande d'étude de propositions**

Réponse : Pas de modifications envisagées

*** Demande de feux tricolores à l'intersection de la route de Chartreuse et la rue du Boutet**

Réponse : Les feux seront en fonctionnement d'ici fin avril

*** Haut rue du Boutet, déjection canine, demande d'installation de poubelle et distributeur de sac**

Réponse : Aucune installation n'est pour l'instant prévue ni envisagée. A voir lors de la visite de Juin l'emplacement proposé par le comité de quartier

*** Route de Malossane demande de poteaux colorés ou muret pour protégé la piste cyclables**

Réponse : Cette voie est départementale il faut donc se rapprocher du schéma cycle du département

La prochaine réunion de quartier aura lieu en juin (date non définie à ce jour) et se tiendra sur le terrain si les conditions sanitaires le permettent. La visite se fera en 2 temps – 1 visite pour Racin puis 1 visite pour Malossane - nous vous remercions de réfléchir à un circuit afin de voir un maximum de choses et vous remercie de transmettre ces circuits distinct à la Direction générale des services mail : pole.dg@ville-voreppe.fr au plus tard le 21 mai.

Sandrine GERIN



Conseillère municipale chargée de l'Éducation
Élue de quartier 3

Anne PLATEK



Adjointe chargée des quartiers, du
cadre à de vie et de l'espace public